

**DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE  
COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du mercredi 22 octobre 2008 - 18h30 -  
Salle des Fêtes de Montaigu**

**Etaient présents :** Mmes VAN DEN AVENNE, HALLIER, ANCIAUX, WARZEE (suppléante de M. COTTE), SIMON (suppléante de M. TIMMERMAN), DUTERQUE, PINON, CHEVALIER, BOUCHE (suppléante de M. MARCHET), KLEIN, LAPOINTE, REMY,  
MM PREVOT, SERIN, FENAU, LECOQ (suppléant de Mme LECACHEUR), PROUVOST, DUCAT, COURTEFOIS, CABON, MARIVAL, MENET, DROY, LAPORTE, BRILLOUET, MESSIEUX, FERON, GAIGNE, DESGRIPPES, MARTIN, BARTELS, SYLVESTRE, GENTILHOMME, BONNET, ROBERT, COEZ, CONSTANT, NORMAND, LORAIN, LEBEE, BERRIOT, HOREMANS, SAILLARD

**Pour la Communauté :** M ALBRI, directeur général des services  
Mme JASION, responsable administrative  
Mme LOMBARDI, responsable du pôle animation

**Etaient absents et excusés :** Mme LECACHEUR,  
MM TIMMERMAN, LIEGEY, TAUFOR, ANDRE, COTTE, MARCHET,

**Etaient absents :** MM GERARD, DENIS, PHILIPPOT, KULEMMAN, TATTE, RENARD, BEGARD, CENS, LARIVE,

**Pouvoirs :** M ANDRE donne pouvoir à M PREVOST  
M COURTEFOIS donne pouvoir à Mme VAN DEN AVENNE

## **ORDRE DU JOUR :**

### **DELIBERATIONS**

#### **Pôle communautaire :**

##### **↳ Orientations 2008 - 2014**

- Pôle animation
- Politique culturelle
- Communication

↳ Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

↳ Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial

↳ Suppression d'un poste d'animateur territorial

↳ Contrat enfance et temps libre : reversement aux communes et aux syndicats scolaires

↳ Relais Assistantes Maternelles : reversement à la Fédération Départementale Familles Rurales

#### **Administration générale - Finances :**

↳ Inscription de crédits (budget général et budgets annexes)

↳ Fixation de tarifs (publicité)

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

En ouverture de séance, Madame CHEVALIER remercie les délégués présents, leur prie d'accepter ses excuses pour l'envoi tardif des comptes-rendus et en explique les raisons. Elle précise cependant qu'il est possible de mettre en place un envoi des comptes-rendus par mail et demande aux délégués intéressés de déposer leur adresse de messagerie en fin de séance.

Madame CHEVALIER communique une information relative au SIRTOM, à savoir que des réunions publiques vont être organisées dans le cadre de la reprise de la compétence « ordures ménagères » par ce dernier :

- 1<sup>ère</sup> réunion : Saint Erme, le 19 novembre 2008 à 18h30
- 2<sup>ème</sup> réunion : Liesse, le 24 novembre 2008, à 18h30
- 3<sup>ème</sup> réunion : A définir

Le SIRTOM va mobiliser 10 équipes de 2 personnes qui entreprendront une visite de tous les foyers du territoire de la Champagne Picarde, sur la période du 10 novembre au 20 décembre 2008. Chaque foyer recevra un guide de tri ainsi que des bacs.

Les factures relatives aux ordures ménagères ont engendré cette fois encore, beaucoup de réclamations de la part des habitants du territoire. Madame CHEVALIER précise que le service concerné travaille à partir des disquettes de données fournies par les communes. Les demandes de corrections doivent être dans un premier temps adressées aux communes, la gestion des mises à jour n'étant pas du ressort de la Communauté de Communes.

Madame CHEVALIER procède à la lecture de l'ordre du jour et présente le point fort de la réunion, qui est la prise de décisions relatives aux orientations budgétaires du pôle communautaire pour 2008 - 2014. La validation de ces décisions pourrait entraîner notamment la création de deux postes.

Madame CHEVALIER précise qu'aucune question n'a été posée sur ce dossier, depuis sa présentation au dernier Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2008. Madame CHEVALIER informe qu'un délégué a émis une remarque sur le projet d'apposer de la publicité sur le camion de la Champagne Picarde.

## **INTERVENTION de Monsieur SYLVESTRE**

« Je n'étais pas là le 6 octobre, la lecture des orientations 2008-2014 a entraîné de ma part quelques réflexions que je vais vous lire. Naturellement, n'étant pas là, il me manquera certainement des éléments.

### **1) Le pôle d'animation :**

Il est question d'un questionnaire aux familles. Il y a eu, il y a trois ans environ, un questionnaire de la CAF diffusé aux familles par l'intermédiaire de la Communauté de communes qui avait recueilli un nombre significatif de réponses. Ne peut-on pas s'appuyer sur celles-ci plutôt que de passer par un prestataire. Dire que l'on peut dépenser 10 000 € en prenant pour argument que l'on a déjà obtenu des subventions ne m'apparaît pas judicieux.

### **2) La politique culturelle :**

Création d'un poste d'assistant du patrimoine : il est vrai que concernant le fonds documentaire, il existe un réel problème puisque des livres dorment depuis quelques années dans les locaux de la Communauté de communes alors qu'il existait un poste à cet effet. Le schéma proposé est séduisant

mais il sera nécessaire de former des bénévoles à la gestion informatisée des ouvrages dans les différentes bibliothèques. Ce sera certainement possible pour les plus importantes mais de là à offrir un service public à l'échelle du territoire, on peut en douter.

Ce poste est financé pendant 3 ans à 80%, ensuite le besoin est là, on demandera de le pérenniser, où est l'économie à moyen terme, je ne sais pas.

### **3) La communication :**

Journal communautaire : que l'on trouve un nouveau nom au journal communautaire, pourquoi pas, mais je reste attaché à la gratuité grâce à son financement par la publicité. Cette publicité locale permet aux commerçants et artisans d'avoir un espace moins onéreux que sur les autres supports. Je ne vois pas en quoi la communication ne serait pas neutre à cause de la publicité.

Site internet : certainement à revoir. Nous avons des animateurs en informatique au sein de la Communauté de communes, ne peut-on envisager de leur assurer une formation pour améliorer ce site plutôt que de passer par une conception extérieure.

Ce qui me gêne beaucoup dans ces orientations, c'est l'incapacité au sein de la Communauté de communes à effectuer le travail par nos propres ressources internes. Il faut d'abord savoir compter sur ses propres forces.

Dans le cas présent, ce sont des solutions de facilité qui ont été retenues.

Je rappelle à l'ensemble des délégués que seules comptent les décisions du conseil communautaire, les avis des commissions étant indicatifs.

Ces propositions de dépenses s'inscrivent dans le budget 2009. Il me paraît indispensable que l'on dispose d'une vue d'ensemble du budget 2009 afin de pouvoir faire des choix quitte à différer certains projets.

Nous devons être très vigilants sur la fiscalité. Il y a une augmentation du chômage, une baisse du pouvoir d'achat.

C'est la raison pour laquelle, je demande que les différents postes concernant ces délibérations soient intégrés dans la présentation globale du budget 2009.

Merci. »

Madame VAN DE AVENNE répond que les orientations proposées ont été pensées dans l'intérêt de la Communauté de Communes. De plus, elles ont été travaillées sur les bases d'un budget constant et d'un financement de la Région. Les dépenses annoncées ne semblent pas démesurées eu égard aux futurs enjeux et précise que la charge de travail du personnel de la Champagne Picarde ne permet pas le traitement en interne de nouvelles missions, telles que l'analyse des besoins de la population ou la révision du site Internet et qu'il est nécessaire de faire appel à un intervenant extérieur.

La démarche mise en place permettra d'obtenir une visibilité à la fois technique et financière de l'évolution des services de la Champagne Picarde pour les 6 années à venir.

Un second délégué indique qu'il serait judicieux de regrouper en un seul document, le journal communautaire et le livret des activités.

Madame VAN DEN AVENNE indique que les Commissions vont y réfléchir et négocier les coûts de distribution.

# DELIBERATIONS

## 1. POLE COMMUNAUTAIRE

### ⌘ Pôle Animation ⌘

Le pôle animation regroupe l'ensemble des politiques menées envers la petite enfance, la jeunesse, les adolescents. Aujourd'hui, il est nécessaire de réfléchir sur les orientations que vont prendre ces politiques sur les 6 années à venir.

#### ↳ La situation actuelle

Les centres de loisirs sont un des fleurons de la Champagne picarde depuis leur mise en place en octobre 2003. Par ailleurs, 7 ans se sont passés depuis la dernière analyse des besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Or depuis 5 ans, la population a changé, la demande se modifie.

#### En 2008, ont été organisées :

- 2 semaines de centres en février à la  $\frac{1}{2}$  journée sur 4 sites pour les enfants de 7 à 13 ans,
- 2 semaines de centres en avril à la  $\frac{1}{2}$  journée sur 4 sites pour les enfants de 7 à 13 ans,
- 3 semaines de centres en juillet à la journée sur 4 sites (5 sites prévus à l'origine) pour les enfants de 4 à 13 ans,
- pas de sortie en octobre à la journée pour le territoire pour les enfants de 7 à 13 ans (alors que deux sorties étaient prévues ; mais, la question en terme de service public s'est posée : proposer à 100 enfants de partir une journée alors que le potentiel habituel est de 450 voire plus ?)

#### ↳ Aujourd'hui, des questions se posent pour optimiser notre service :

**Le nombre de places :** (exemple : des parents se plaignent puisque dès le 1<sup>er</sup> jour d'inscription à 11h00, certains groupes sur le site de Saint Erme affichaient complets)

**Le nombre de sites :** les activités doivent se dérouler sur 4 ou 5 sites ?

#### **Les périodes d'accueil :**

- Faut-il ouvrir en octobre à la semaine ?
- En juillet/août : doit-on modifier l'organisation de juillet entre le centre de loisirs et les mini-camps ? Y a t-il des besoins en août ? Faut-il ouvrir un centre de vacances et/ou un ou des centre(s) de loisirs et pour combien d'enfants ?
- La durée de l'accueil : Faut-il organiser à la journée ou à la demi-journée aux petites vacances ?

#### **Les tranches d'âges :**

- Faut-il accueillir les 4-6 ans aux petites vacances et à la journée ?
- Faut-il proposer un accueil adapté aux 13-17 ans ?

### **L'inscription :**

- Le mode d'inscription se déroule sur site puis dans les Points villages.
- La critique est liée au nombre de places et non à l'accueil.

### **Les équipements :**

- *La cantine* : un minimum d'équipement est nécessaire ; certains sites sont déjà équipés, d'autres ne le sont pas du tout.
- *Les locaux d'accueil* : contrainte scolaire avec notre intervention, les espaces proposés peuvent-ils accueillir plus d'enfants. Des négociations sont à mener avec les communes.

**Le ramassage** : il est rodé, il fonctionne et est maîtrisé.

### **Comment s'assurer à moyen terme (3 ans) et à long terme (6 ans) :**

- ✓ d'une offre répondant aux besoins des familles ?
- ✓ d'une organisation appliquée à tous les sites d'activités (organisation et suivi) ?
- ✓ d'une adéquation entre le service apporté et la maîtrise des coûts ?

### ↪ Deux orientations possibles :

**1<sup>ère</sup> option** : Réaliser un questionnaire auprès des familles en passant par les écoles et les collèges avec le soutien de l'inspection académique

#### Avantages :

- Recensement des besoins : Bilan par commune, par secteur, pour ensuite organiser les différents secteurs géographiques adaptés aux besoins
- Coût moindre.

#### Inconvénients :

- Traitement en interne, pas de personnel disponible pour effectuer une telle tâche,
- Analyse qualitative et quantitative sans recul,
- Sondage restreint : la concertation avec les élus, les personnels techniques, les directeurs de centres, les familles, ne pourra pas être menée à fond.

**2<sup>ème</sup> option** : Intervention d'un prestataire pour réaliser une analyse de l'existant et des conditions de réussite de la mise en œuvre et du développement des actions enfance jeunesse

#### Avantages :

- un champ d'analyse qui couvrirait plusieurs axes : l'enfance et la jeunesse (pôle animation), les adolescents et le rôle des Points villages en terme de relais d'informations de la politique de la Communauté de Communes.
- des entretiens avec familles, animateurs, personnels techniques, élus ...
- des ateliers thématiques menant vers l'écriture d'un projet d'évolution sur les 6 ans.

Cette analyse des besoins aura pour but de réaliser un réel schéma d'actions **concrètes, chiffrées et planifiées à court, moyen et long terme** à mettre en œuvre sur le territoire. Sans ajuster ces actions, la mise en place d'actions non adaptées aux réels besoins de la population risque de coûter plus cher que l'analyse.

### Inconvénient :

- cette analyse a un coût : 10 000 € mais, ce montant reste acceptable eu égard aux enjeux et au montant du budget général (412 000 €). Cette dépense n'est pas subventionnable par la CAF. Mais, il est rappelé que 2 opérations viennent d'être subventionnées à 100 % par celle-ci (20 000 € pour le minibus et 6 000 € pour le matériel informatique).

### ↳ Avis des commissions et du bureau :

Les commissions « services à la population » et « finances » et les membres du bureau ont émis un avis favorable à la mise en place d'une analyse et souhaitent pouvoir la commencer dès 2008 pour disposer d'éléments concrets rapidement d'où la nécessité de disposer d'un acte d'engagement pour inscrire cette dépense sur le budget 2009.

## ⌘ Politique culturelle ⌘

La commission « services à la population » s'est posée la question de la continuité de la politique culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Notre rôle est de mener avec nos différents partenaires, une politique débouchant sur la mise en place d'actions visant à faciliter l'accès à un maximum de la population, à la connaissance, à la transmission du savoir, à la sensibilisation des différentes pratiques artistiques, à la lecture publique et à l'action culturelle.

### **1) La situation de notre territoire :**

a - Un fort taux d'illettrisme 9 % dans l'Aisne : dernier département de France et augmentation du taux d'année en année et 8,1 % en Picardie ; la lecture et l'écriture sont des priorités éducatives.

#### b - Le constat de la BDP :

La BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt, service du Conseil Général) reconnaît comme « bibliothèques » les lieux ayant les critères suivants :

- acquisition document 1 € ou 2 €/habitant
- horaires d'ouvertures minimum de 12h/semaine
- personnel qualifié
- surface de 0,07m<sup>2</sup> par habitant (Ce chiffre va passer à 0,1 m<sup>2</sup>/habitant)

Qu'avons-nous comme équipements sur notre territoire ?

- aucune bibliothèque de niveau 1
- 1 seule bibliothèque de niveau 2 : Sissonne
- 3 de niveau 3 : Pontavert, Saint Erme et Coucy les Eppes.
- 5 de niveau 4 : Neufchâtel, Montaigu, Mauregny, Bucy les Pierrepont et Juvincourt.
- 3 non classées : Berry au Bac, Nizy le Comte et Liesse.

#### c - Les valeurs communes :

- Egalité d'accès au savoir,
- Qualité et diversité des services proposés,
- Nécessités d'équipements adaptés.

d - Les compétences actuelles de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

- Mise en réseau des bibliothèques,
- Mise en place d'une saison culturelle.

e - Les moyens humains actuels :

Un poste d'animateur territorial est vacant depuis le 30 juin dernier. Le poste était à 100 % à la charge de la Communauté de Communes.

Son profil de poste était orienté sur les axes suivants :

- les actions culturelles (spectacles, animations diverses),
- la lecture publique (mise en réseau des bibliothèques, fonds documentaire).

2) Les orientations 2008-2014 :

a - Les objectifs :

La multiplicité des tâches et l'étendue des champs d'intervention nécessiteraient de dédoubler le poste existant en 2 postes :

- **l'action culturelle : animateur territorial de catégorie B (poste déjà créée et vacant)** avec maintien des actions existantes et développement sur le champ scolaire et sur le champ des centres de loisirs.
- **la lecture publique : assistant du patrimoine de catégorie B (poste à créer)**
- 

Voici les deux profils de poste :

<b>ACTION CULTURELLE</b> <b>1 animateur territorial</b>	<b>LECTURE PUBLIQUE</b> <b>1 assistant du patrimoine</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>programmation culturelle</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>• en scolaire</li><li>• en centres de loisirs</li><li>• tout public</li></ul></li><li>• <u>action en lien avec le pays</u></li><li>• <u>communication</u></li><li>• <u>animation et si possible direction</u></li></ul>	<p><u>A court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• animation</li><li>• coordination</li><li>• mise en réseau bibliothèque</li><li>• fonds documentaire</li></ul> <p><u>A moyen terme</u> :</p> <p>Montée en puissance du service pour offrir un réel service public à l'échelle du territoire</p> <p><u>A long terme</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Hiérarchisation : tête de réseau, relais et points lecture</li><li>2) Informatisation</li><li>3) Prise de compétence communautaire</li></ol>

Le développement des actions culturelles s'orientera sur les accueils de loisirs et en **scolaire** comme le pratique avec succès la Communauté de Communes du Pays de la Serre dans le but de sensibiliser les enfants à la culture (musique, théâtre, contes...).

La montée en puissance dans le champ de la lecture publique se fera en concertation et avec l'appui des structures locales (communales et associatives).

#### b - Le financement :

Dans le cadre du FRAPP (Fonds Régional d'Appui aux Pays Picards) 2009/2011, le Conseil Régional de Picardie est prêt à nous financer :

- **chaque poste à hauteur de 80 % pendant minimum 3 ans** ; postes à charge de la communauté de communes au delà des financements.
- **les actions liées** (programmation culturelle, animations en bibliothèques ...)

#### ↳ Financement des postes

a) Poste en 2008 : 33 200 € de salaire (par le centre de gestion)

Total à charge de la C.C.C.P. en 2008 : 33 200 €

b) 2 postes de catégorie b a partir de 2009 :

➤ estimation pour 1 animateur ~ 28 212 € salaire x 80 % FRAPP = 5642 €

➤ estimations pour 1 assistant du patrimoine ~25 956 € salaire x 80 % FRAPP = 5 191 €

Total à charge de la C.C.C.P. : 10 833 €

Comparatif/masse salariale : 33 200 € pour un poste / 10 883 € pour deux postes

**Soit un gain de 2/3 en terme de financement et 2 postes au lieu d'1 seul !**

#### ↳ Financement des actions

a) Actions culturelles en 2008 : 25 000 € d'actions financées à 71% par le FRAPP pour les spectacles sur 2008

Total à charge de la C.C.C.P. en 2008 : 7 250 €

b) Actions culturelles a partir de 2009 : actions avec financement à chiffrer dans le cadre du plan triennal du FRAPP

Total à charge de la C.C.C.P. à partir de 2009 : non défini à ce jour.

### 3) Avis des Commissions et du Bureau

Les commissions « services à la population » et « finances » et les membres du bureau ont émis un avis favorable à la création d'un poste « assistant du patrimoine ».

## ⌘ Communication de la Communauté ⌘

La commission « communication » a fait le constat d'un déficit de communication dans plusieurs domaines. L'analyse ci-après a pour objet de définir des axes d'amélioration, d'élaborer des propositions, d'en définir le coût.

La commission a travaillé sur le journal communautaire, le site internet, les plaquettes et livrets et la signalisation.

### 1) Le Journal Communautaire

#### a) Situation actuelle

- Nom du journal : *Zoom*
- Périodicité : *au semestre*
- Format : *A4*
- Publicité : *Oui*
- Nombre de pages : *24 dont 10 publicitaires*
- Moyen de diffusion : *mairies*
- Moyen de réalisation : *aucun*
- Coût à charge de la Communauté : *financé par la publicité*

#### b) Propositions

- Nom du journal : *à définir car non identifiable actuellement ; cela pourrait être : « l'info de votre communauté de communes », « la Champagne Picarde Mag' » ...*
- Contenu : *il est indispensable d'avoir des informations claires, pas trop longues, pas noyées dans la publicité ; un journal qui met en valeur le quotidien de la Communauté, son rôle, ses évolutions, ses services, ses contacts, ses objectifs*
- Périodicité : *au semestre*
- Format : *A4*
- Publicité : *les membres des commissions communication, finances et ceux du bureau ne sont pas favorables à la publicité. La communication doit être neutre en tant que service public même si le journal a un coût ; d'ailleurs, les 4 autres communautés de communes ne font pas de publicité ; la population doit s'approprier le journal communautaire*
- Nombre de pages : *en fonction des besoins et de l'actualité dans la limite du budget*
- Moyen de diffusion : *par un prestataire dans les 8 600 foyers afin d'assurer une équité quant aux informations véhiculées*
- Moyen de réalisation : *à inclure dans le poste d'animateur « actions culturelles »*
- Coût à charge de la Communauté : *15 000 €/an pour la conception, l'impression et la distribution de 10 000 exemplaires à raison de 2 fois par an ; 1<sup>ère</sup> impression souhaitée pour décembre 2008 soit 7 500 € non prévus sur le budget 2008 (à inscrire en décisions modificatives)*

### 2) Le site Internet : le portail de la Communauté de Communes

#### a) Situation actuelle

- Charte graphique austère
- Peu d'animations
- Faible souplesse de modification

- Espace disponible trop faible (10Mo)
- Peu d'adresse mail
- Pas de gestion du placement des photos par rapport au texte
- Aucun menu dynamique
- Pas de gestion du nombre de visiteurs
- Pas de recherche avancée

b) Propositions

- Renouveler la charte graphique
- Egayer la présentation
- Inclure le livret des associations afin de l'actualiser régulièrement (et peut-être l'éditer sous forme papier mais, en nombre limité)
- Possibilité de télécharger un dossier (exemple : dossier d'inscription pour les centres de loisirs)
- Disposer d'un espace disponible plus important (20 Mo) pour y inclure des photos
- Navigation aisée par menus déroulants
- Insérer un compteur indiquant le nombre de visiteurs du site
- Améliorer le lien avec les communes du territoire
- Coût de la conception : entre 3 et 5 000 €
- Maintenance annuelle : entre 300 et 400 €/an

### 3) Les livrets

a) Situation actuelle

- Nom : *programme des animations/activités de la Champagne Picarde*
- Contenu : *services à la population*
- Périodicité : *un dépliant en janvier et un livret en septembre*
- Moyen de diffusion : *écoles et mairies*
- Coût : *~ 9 000€ pour 2008 pour la conception, l'impression et la distribution de 15 000 exemplaires*

b) Propositions

- Nom : *programme des activités de la Champagne Picarde avec rajout « votre communauté de communes ! »*
- Contenu : *services à la population (à compléter avec horaires des déchetteries et autres)*
- Périodicité : *deux livrets l'un en janvier et l'autre en septembre*
- Moyen de diffusion : *prévoir une diffusion par un prestataire dans la mesure où certaines mairies ont des difficultés à assurer la distribution dans les foyers ; or, il est nécessaire de toucher toutes les familles d'autant plus que certains enfants sont scolarisés en dehors du territoire. Dépôt dans les mairies et dans les différents services communautaires*
- Coût : *base du coût 2008 à conserver et à réajuster pour la conception, l'impression et la distribution dans les 8 600 foyers du territoire, dépôt dans les mairies et les services communautaires ~ 9 000€*

### 4) Autres actions de communication

a) Situation actuelle

- Pas de panneau indicateur sur les bâtiments économiques de Liesse, Juvincourt et Sissonne

- Pas de panneau indicateur et d'orientation pour les accueils de loisirs sur les différents sites d'accueil
- Un seul panneau d'affichage pour la CCCP dans les communes
- Pas de panneau CCCP à l'entrée des villages

b) Propositions

- Réalisation de panneaux sur les bâtiments économiques et sur les sites d'accueils de loisirs (à chiffrer pour 2009)
- Panneaux d'affichage dans les communes : besoin à répertorier et coût à étudier pour un achat groupé,
- Panneau CCCP à l'entrée des villages : action à chiffrer

**5) Avis des Commissions et du Bureau**

Les commissions « services à la population » et « finances » et les membres du bureau ont émis des avis favorables sur l'ensemble de ces propositions.

**Objet : Orientations 2008 - 2014**

**Pôle animation - Politique culturelle - Communication**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre) des suffrages exprimés :

- approuve les orientations 2008 - 2014.

**1.2 Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Madame VAN DEN AVENNE présente le poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dont la création est envisagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ses missions seront entre autres de promouvoir la lecture publique et de développer des actions culturelles et éducatives.

**Objet : Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre) des suffrages exprimés :

- ↪ Décide la création d'un poste, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- ↪ Définit les missions comme suit :
  - Promotion de la lecture publique,
  - Développement d'actions culturelles et éducatives.
- ↪ Fixe la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- ↪ Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,
- ↪ Autorise Madame la Présidente à signer tous actes subséquents.

### **1.3 Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial**

Madame VAN DEN AVENNE présente la création d'un poste d'adjoint d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, faute de candidat au poste d'animateur territorial. Des propositions de candidatures ont été réceptionnées mais les candidats n'étaient pas titulaires du diplôme d'animateur. Il lui incombera la mise en œuvre des activités de loisirs et d'animation

#### **Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux d'animation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ↪ Décide la création d'un poste, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- ↪ Définit les missions comme suit :
  - Mise en œuvre des activités de loisirs et d'animation
- ↪ Fixe la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux d'animation,
- ↪ Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,
- ↪ Autorise Madame la Présidente à signer tous actes subséquents.

DEPART de Monsieur COURTEFOIS qui donne pouvoir à Madame VAN DEN AVENNE

### **1.4 Suppression d'un poste d'animateur territorial**

Madame VAN DEN AVENNE rappelle que ce poste est vacant depuis plus de 8 mois. Or, il s'avère qu'aucun titulaire de la fonction publique ne possédant un diplôme d'animateur territorial, n'a encore postulé. C'est la raison pour laquelle il n'est plus nécessaire de maintenir ce poste.

**Objet : Suppression d'un poste d'animateur territorial**

Par délibération en date du 16 janvier 2007, le conseil communautaire a créé un emploi d'animateur territorial.

Ce poste n'a jamais pu être pourvu à ce jour par un titulaire de la fonction publique en l'absence de candidat de ce grade.

Suite aux orientations 2008 - 2014 définies par le conseil communautaire en matière d'animation, le maintien de cet emploi n'est plus nécessaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- émet un avis favorable sur la suppression de ce poste,
- accepte que le Comité Technique Paritaire soit saisi à cette fin.

Après avis du Comité Technique Paritaire, le conseil communautaire sera invité à supprimer cet emploi du tableau des effectifs.

Madame VAN DEN AVENNE remercie les délégués du Conseil Communautaire pour leur confiance.

**1.5 Contrat enfance et temps libre : reversement aux communes et aux syndicats scolaires**

Madame VAN DEN AVENNE indique que la Communauté de Communes a signé un contrat enfance et temps libre avec la CAF. Dans ce cadre, il avait été demandé aux communes du territoire de mettre à la disposition de la Champagne Picarde un certain nombre de locaux, à titre gratuit.

Toutefois, au titre de ce contrat signé avec la CAF en 2006, la Champagne Picarde obtient une subvention, qui permet entre autres de dédommager les communes qui le souhaitent, et sous présentation de factures, à hauteur de 50 % des charges indirectes occasionnées par l'occupation de nos services.

Un délégué s'interroge par rapport aux communes qui ne sollicitent pas une demande de reversement. Il est précisé que certaines communes, comme la commune de Sissonne, continuent de prêter leurs locaux à titre gracieux et nous les en remercions.

Madame CHEVALIER rappelle le rôle du Relais Assistantes Maternelles, géré par Marie PAMART. Il consiste à mettre en relation les parents et les assistantes maternelles et à les conseiller dans leurs démarches. Cet agent organise régulièrement des activités à thème en recevant les enfants, accompagnés des assistantes maternelles ou de leurs parents.

**Objet : Contrat enfance et temps libre : reversement aux communes et aux syndicats scolaires**

Vu les contrats Enfance et Temps libre signés par la Communauté de communes avec la CAF pour le territoire de la Champagne picarde,

Vu les subventions versées par la CAF à la Communauté de communes pour les actions du territoire sur l'année 2006.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de verser :

A la commune de **Roucy**, la somme de **51,35 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Sissonne**, la somme de **57,77 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Liesse Notre Dame**, la somme de **67,40 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Neufchâtel**, la somme de **70,61 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Orainville**, la somme de **44,93 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de Saint Erme, la somme de **134,56 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par :

- le **Relais Assistantes Maternelles Trottin Trottine**,
- le **Centre de loisirs communautaire**,

Dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Juvincourt**, la somme de **110,86 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par la **Halte Garderie Trotti Nous**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Condé sur Suippe**, la somme de **55,43 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par la **Halte Garderie Trotti Nous**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Guignicourt**, la somme de **14 672,08 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par la **Halte Garderie Trotti Nous**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Pontavert**, la somme de **285,72 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Centre de loisirs communautaire**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

Au **Syndicat Scolaire de la Vallée des Deux Cantons**, la somme de **99,62 €** correspondant à la prestation de services liée à l'utilisation des locaux communaux par le **Centre de loisirs communautaire**, dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)**, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

A la commune de **Coucy les Eppes**, la somme de **323,50 €** correspondant à la prestation de services liée au financement :

- des **Activités Périscolaires de Coucy les Eppes**,
- du **poste d'Animateur**

Dans le cadre du **contrat enfance (0-6 ans)** signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006.

#### **1.6 Relais Assistantes Maternelles : reversement à la Fédération Départementale Familles Rurales**

Madame VAN DEN AVENNE rappelle qu'auparavant, le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) était géré par la Fédération Départementale des Familles rurales.

Les subventions versées par la CAF, dans le cadre du contrat enfance, signé au titre des années 2006 et 2007, permettent de reverser à la Fédération Départementale Familles Rurales, la somme de 7 977,39 € correspondant à la gestion du R.A.M.

#### **Objet : Relais Assistantes Maternelles : reversement à la Fédération Départementale Familles Rurales**

Vu les contrats Enfance et Temps libre signés par la Communauté de communes avec la CAF pour le territoire de la Champagne picarde,  
Vu les subventions versées par la CAF à la Communauté de communes pour les actions du territoire sur 2006 et 2007,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la majorité des suffrages exprimés :

Décide de verser à la Fédération Départementale Familles Rurales, la somme de 7 977,39 € correspondant à la gestion du Relais Assistantes Maternelles dans le cadre du contrat enfance (0-6 ans) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Soissons au titre de l'année 2006 et de l'année 2007.

## 2. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1 Inscriptions de crédits budget général et budgets annexes

Monsieur MARTIN présente les inscriptions de crédits au budget général et aux budgets annexes et explique que certaines inscriptions découlent du vote des orientations 2008 - 2014 du pôle animation, de la politique culturelle et de la communication.

Les inscriptions proposées portent sur les objets suivants :

Etude pôle communautaire	:	10 000,00 €
Journal communautaire	:	7 500,00 €
Remboursement de cautions bâtiments artisanaux	:	12 000,00 €
Annuités d'emprunts (intérêts) bâtiments artisanaux	:	6 000,00 €

Monsieur MARTIN présente les inscriptions de crédit au budget général.

#### **Objet : Inscriptions de crédits budget général**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les inscriptions de crédits comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » .....	+ 18 000,00 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	
Compte 6228 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers »	+ 10 000,00 €
Compte 6236 « catalogues et imprimés ».....	+ 6 900,00 €
Compte 6261 « frais d'affranchissement ».....	+ 600,00 €
	<hr/>
<b>Montant total</b>	<b>+ 35 500,00 €</b>

Cette dépense sera prélevée sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Monsieur MARTIN présente les inscriptions de crédits au budget annexe relatif aux bâtiments à vocation artisanale, économique et industrielle.

Monsieur MARTIN précise que 2 locataires ont quitté les locaux et de ce fait la Communauté de communes a du procéder au remboursement des cautions.

Concernant l'inscription de crédits supplémentaires pour le remboursement des emprunts, Monsieur MARTIN explique que cette situation est en rapport avec la signature de l'emprunt complémentaire de 266 000 €. Le remboursement du capital est annuel et la première échéance sera en 2009, par contre les intérêts sont remboursés trimestriellement avec une première échéance en septembre 2008. L'emprunt initial a été contracté à taux variable ce qui explique également l'augmentation du remboursement des intérêts.

**Objet : Inscriptions de crédits budget annexe « bâtiments à vocation artisanale, économique et industrielle »**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrage exprimés, approuve les inscriptions de crédits comme suit :

**Section de fonctionnement**

Recettes :

Chapitre 77 « produits exceptionnels »..... + 7 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 66

Compte 66111 « intérêts des emprunts et des dettes ».... + 6 000,00 €

Chapitre 023 « virement à la section d'investissement »... + 1 000,00 €

**Section d'investissement**

Recettes :

Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »... + 1 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 16 « remboursement d'emprunts et dettes assimilées »

Compte 165 « dépôts et cautionnements reçus »..... + 1 000,00 €

Monsieur MARTIN présente les inscriptions de crédits au budget annexe relatif au local industriel de Saint Erme en rappelant le départ de TR France en date du 31 janvier 2008 ce qui a nécessité le remboursement de la caution.

**Objet : Inscriptions de crédits budget annexe « local industriel de Saint Erme »**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les inscriptions de crédits comme suit :

**Section de fonctionnement**

Recettes :

Chapitre 77 « produits exceptionnels »..... + 11 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».... + 11 000,00 €

**Section d'investissement**

Recettes :

Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement ».. + 11 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 16 « remboursement d'emprunts et dettes assimilées »

Compte 165 « dépôts et cautionnements reçus »..... + 11 000,00 €

## 2.2 Fixation de tarifs (publicité)

Monsieur MARTIN rappelle que la fixation des tarifs relatifs à la publicité avait déjà été abordée lors de précédentes Commissions et Conseils Communautaires.

Auparavant, la Communauté de Communes disposait d'un « visiocom », qui était mis gratuitement à sa disposition, grâce à la publicité qu'il véhiculait.

A ce jour, le véhicule utilitaire de 12 m<sup>3</sup> acheté par la Communauté de communes de la Champagne picarde (coût 21 000,00 € TTC) pourrait être amorti par le biais d'annonces publicitaires apposées sur celui-ci.

Un délégué fait observer qu'une Communauté de communes n'a pas vocation de faire du « business ».

Un délégué pense qu'il est préférable d'apposer les publicités sur le véhicule plutôt que de les insérer dans le journal communautaire.

**Les principes retenus pour le calcul du prix des annonces pourraient être les suivants :**

- Amortissement sur 6 ans incluant les frais annexes (assurance, entretien, carburant, ...)
- Financement par anticipation de son renouvellement

Le coût global de l'opération pour 6 ans se chiffre à 80 000,00 € TTC.

La surface utile possible pour les annonces publicitaires est de 22m<sup>2</sup> (déduction faite de la surface réservée à la Communauté de communes), et la validité de l'annonce serait fixée à 2 ans.

Dans ces conditions, le coût de l'annonce pourrait être fixé à 600,00 € le mètre carré par an avec un engagement de 2 ans.

**Pour la recherche des annonceurs, il serait procédé comme suit :**

- Priorité donnée aux annonceurs du précédent véhicule
- Avis aux artisans et commerçants de la Communauté de communes.

### **Objet : Fixation de tarifs (publicité)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre) des suffrages exprimés :

- accepte le principe d'apposer de la publicité sur le véhicule utilitaire dont dispose la Communauté de communes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre) des suffrages exprimés :

- fixe comme suit le tarif des annonces publicitaires qui seront apposées sur le véhicule utilitaire, soit 600,00 € le m<sup>2</sup> par an avec un engagement de 2 ans.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LA PRESIDENTE

Suivant l'article 21-22-23 du Code général des Collectivités territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 26 septembre à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame CHEVALIER conclut la réunion en annonçant que les Commissions Environnement et Finances vont travailler en coordination et s'investir afin de trouver la solution la plus équitable pour la répartition du coût du service des « ordures ménagères » sur les produits fiscaux (4 taxes).

Madame CHEVALIER rappelle que la Communauté de Communes de la Champagne Picarde a été créée en 1995. La compétence « ordures ménagères » a été prise en 1996 et le financement était réparti sur les 4 taxes du budget général. En 2000, la Communauté de commune est passée à la taxe ordures ménagères (TEOM), tout en conservant une partie sur le budget général.

Les taux de la Communauté de Communes ont augmenté une fois en 2002, mais sont redescendus en 2006.

Madame CHEVALIER remercie une fois encore les membres des Commissions qui s'investissent et les encourage à poursuivre leurs efforts.

Un délégué fait remarquer que les stages « Premiers Secours » organisés à Pontavert étaient complets et ne pouvaient plus accueillir de personnes supplémentaires.

Madame CHEVALIER indique que le nombre de places est fixé à l'avance et que pour des raisons budgétaires, il n'est pas possible d'organiser une session supplémentaire.

La Présidente,

Chantal CHEVALIER